Le Sud-Ouest
Montréal

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RCA21 22003

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 février 2021, le règlement suivant :

RCA21 22003 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021) (RCA20 22013)

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1er étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante: http://ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 10 février 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Sylvie Parent